

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Adopté

**AMENDEMENT**

N ° DN894

présenté par

M. Jacques, rapporteur et M. Gassilloud

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

Après la première phrase de l'alinéa 9, insérer la phrase suivante :

« Une attention particulière sera portée au renforcement du lien entre la jeunesse et les armées qui constitue un enjeu essentiel pour la cohésion nationale. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à attirer l'attention sur le lien entre la jeunesse et les armées qui constitue un enjeu essentiel pour la cohésion nationale .

En effet, la jeunesse est une priorité du ministère des Armées. Elle est au cœur des objectifs qu'il s'est fixé en matière d'attractivité des métiers de la défense, de transmission d'une culture de défense, de développement de la citoyenneté et de contribution à la cohésion de la nation. Par ailleurs, nos armées se caractérisent par leur jeunesse. Pour autant, la jeunesse est peut évoquée dans le cadre du rapport annexé.

Aussi, cet amendement vise-t-il à rappeler la spécificité du lien Armée- jeunesse au sein du lien Nation-Armée dans le rapport annexé.